Ami du Clergé du 3 juillet 1930

Deuxième partie : **PRÉDICATION**

SOMMAIRE

Une Mission paroissiale. — XIV. Le jugement, 385.
Pour la fête de N.-D. du Mont-Carmel. — La dévotion au saint scapulaire, 389.
Pour la fête de sainte Madeleine. — Les larmes de Madeleine, 391.
Pour les réunions mensuelles des Mères chrétiennes. — XI. L'obéissance, 393.
Entretiens sur la vie chrétienne. — CXXXI. L'épreuve de la foi, 396.
En lisant. — Jusqu'à la troisième étape, 400.

UNE MISSION PAROISSIALE

XIV

LE JUGEMENT

Nos actes libres seront soumis au jugement de Dieu.

I. — *Dieu, juge souverain :* jugements humains et jugement divin ; Dieu possède et exerce le droit de juger en dernier ressort ; caractères de sa sentence.

II. — *Le jugement particulier :* ses préliminaires dans les derniers instants de la vie humaine ; le jugement lui-même, sa netteté, son universalité, son inflexible rigueur ; l'arrêt.

III. — *Le jugement général :* la résurrection et le jugement ; raisons d'être de ce jugement : la justification de Dieu, le triomphe des saints, la confusion des méchants ; se préparer en vue de ce jugement.
Certitude du jugement divin.

Mes bien chers frères,

Responsables de notre âme personnelle, nous le sommes également des âmes qui nous ont été confiées par une disposition spéciale de Dieu. L'exercice d'une autorité quelle qu'elle soit comporte des droits et des prérogatives, mais il comporte principalement des charges et des obligations. Ces charges sont réelles, constantes ; ces obligations doivent être remplies consciencieusement, sous peine d'attirer sur nos têtes coupables un juste châtiment de nos négligences ou de nos erreurs.

Puisque la Providence a voulu assurer la pérennité du monde, il fallait contraindre chaque homme à remplir son devoir social, malgré lui-même et malgré ses vices, afin que l'ordre universel se perpétuât, afin que le monde ne se désagrégeât pas dans un chaos sans nom.

Mais parmi les sanctions divines, il en est de plus d'une sorte. Les unes sont simplement matérielles : elles frappent comme mécaniquement celui qui a péché et par où il a péché. Nous sommes habitués à les considérer simplement comme un juste retour des choses d'ici-bas. Nous trouvons donc tout naturel que le père de famille oublieux de ses fonctions soit puni par la dégradation précoce ou par les échecs de ses enfants, que l'avare soit ruiné à cause de son imprudence, que l'ambitieux voie s'effondrer ses rêves trop vastes. Nous réfléchissons trop peu souvent que ces accidents qui semblent humains ont leur source profonde dans l'organisation première des lois de la nature, qu'ils remontent, somme toute, à Dieu, ordonnateur universel.

A côté de ces expiations-là, il en est d'autres, dont la foi seule en cette vie peut nous certifier l'existence, mais qui éclateront avec une majesté effroyable dans l'au-delà. Et comme ces sanctions manifesteront Dieu avec évidence, comme elles seront sa visible revanche, qu'elles devront, par ailleurs, être absolument adéquates au degré de culpabilité de chaque être humain, elles s'ouvriront par un jugement, où seront pesées, en notre présence, notre malice et nos circonstances atténuantes, où seront appliquées les lois émanées de la sagesse divine, où sera promulgué l'arrêt fixant notre sort pour l'éternité. Le jugement divin est pour chacun de nous d'une si capitale importance, qu'il faut y consacrer notre méditation d'aujourd'hui, afin de ne pas risquer de comparaître devant le tribunal redoutable du Seigneur sans nous y être préparés par la purification et le repentir, seules chances que nous ayons d'y être absous.

I

I. — Tout le monde ne peut pas juger. Le droit de rendre la justice est un privilège souverain qui ne saurait être exercé que par l'autorité suprême ou en vertu de sa délégation. Si, dans les époques troublées qui suivirent les invasions barbares, la force des choses put amener un certain démembrement de l'autorité judiciaire, les grandes juridictions se reconstituèrent au fur et à mesure que se rétablissait l'ordre européen, en même temps que s'affirmait toujours davantage la notion impérieuse et claire que nul ne peut juger son semblable s'il ne possède une autorité supérieure et, en quelque manière, sacrée.

Il n'y a pas, en effet, de limitation plus considérable à la liberté naturelle des hommes que ce droit d'apprécier leurs actes, de les déclarer conformes ou non à la règle préétablie, et de les châtier par des peines diverses, depuis l'amende jusqu'à la mort. En vertu de quelle puissance un magistrat peut-il s'arroger cette fonction ? S'il prétendait tenir son pouvoir de lui-même, il ne serait qu'un oppresseur ; aussi a-t-il soin de ne rendre des arrêts qu'au nom de la loi, et non pas au sien propre. Cela revient à dire qu'il n'est qu'un représentant, un serviteur de la puissance légale ; et cette puissance légale, à son tour, si elle veut donner un fondement légitime à ses décisions ou à ses ordres, devra faire remonter la source de son autorité jusqu'à Dieu, maître souverain des hommes, et qui a établi certains de ceux-ci au-dessus des autres en vue d'assurer le bien commun. Tout jugement, en fin de compte, découle plus ou moins indirectement de la domination divine : le Seigneur est le seul grand juge, l'unique magistrat souverain.

Mais en ce monde, il n'a pas coutume de se manifester d'une façon sensible. Il ne saurait le faire

d'ailleurs, habituellement, sans enlever toute raison d'être à notre foi et sans lui substituer la certitude qui proviendrait de sa présence visible, réservée à l'autre vie. Il s'en remet donc, pour rendre plus ou moins équitablement les verdicts d'ici-bas, à ceux qu'il a constitués ses représentants, mais sans leur conférer pour cela une juridiction absolue et totale. Il se réserve de revenir, pour l'éternité, sur les décisions qui ne sont jamais, à son point de vue, que provisoires. Il se réserve de proclamer innocent dans le ciel le malheureux qu'une erreur judiciaire aura affirmé coupable ; il se réserve également de punir pour l'éternité le criminel adroit ou heureux qui aura momentanément échappé à la justice humaine « toujours courte par quelque endroit. »

Ceci implique la nécessité d'un jugement plus éclairé, plus approfondi, plus irrévocable, qui n'envisagera pas seulement tels ou tels actes, mais qui englobera la vie entière de chaque homme, dont rien ne pourra affaiblir l'infaillible rigueur, dont rien n'entravera l'exécution durant toute l'éternité. Mais pour rendre un arrêt pareil, vous voyez tout de suite que les facultés humaines sont infiniment trop bornées : quel aréopage saurait y prétendre ? Aussi Dieu s'est-il réservé de rendre lui-même la justice, d'examiner, après la mort, chacune des créatures raisonnables et libres, d'apprécier leur mérite ou leur démérite, de les châtier ou de les récompenser immuablement.

Ce jugement, auquel nul d'entre nous ne peut compter se soustraire, aura lieu : c'est Dieu et l'Eglise qui nous l'affirment. Il se produira sous deux formes : une première fois aussitôt après notre trépas, afin de fixer notre sort ; une seconde fois au dernier jour du monde pour faire resplendir sur l'univers l'équité infinie du Seigneur. C'est ce que le catéchisme appelle le « jugement particulier » et le « jugement général ».

II. — Que Dieu ait ainsi le droit de nous convoquer à sa barre, rien n'est moins douteux, rien n'est plus facile à démontrer. Dieu, qui nous a créés, a par le fait même tout pouvoir sur l'œuvre de ses mains ; Dieu, qui nous a établis dans le monde pour y accomplir sa volonté, peut sans conteste rechercher si nous nous sommes soumis à ses lois ; Dieu, enfin, qui est la justice impérissable, se doit à lui-même de réprimer par des sanctions les actes pervers et interdits, de glorifier par des récompenses la fidélité et l'amour.

Mais la décision par laquelle il ouvrira pour nous les geôles temporaires du purgatoire, les gouffres ardents de l'enfer ou le portail de son splendide paradis, cette décision est-elle un véritable jugement ? Cela aussi est indiscutable. Un jugement comporte essentiellement un magistrat muni de pouvoirs suffisants pour la cause, une ou plusieurs parties qui défendent ce qu'elles croient leur droit et font valoir leurs raisons, un exposé et une appréciation exacte des faits, enfin un arrêt qui termine le débat. Tout cela se retrouve dans les jugements de l'éternité : le magistrat, c'est Dieu lui-même et vous ne songerez à nier ni sa juridiction ni sa compétence ; la partie qui doit comparaître (ou, si vous aimez mieux, le prévenu, car il s'agit ici d'un procès criminel), c'est nous-mêmes ; l'exposé des faits de la cause, c'est l'examen de notre vie entière, non seulement dans ses gestes extérieurs, mais jusque dans ses plus intimes secrets ; quant à l'arrêt, c'est la sentence irrévocable rendue par Dieu, juge unique et sans appel, et exécutoire immédiatement.

III. — La sentence du Maître sur notre compte présente donc toutes les qualités que nous nous plaisons à exiger des tribunaux de cette terre. Empressons-nous d'ajouter que cet arrêt est, en toutes manières, infiniment supérieur à ceux qu'il nous arrive de subir ici-bas. Et d'abord toute décision humaine, même la plus juridique dans sa forme, est susceptible d'être entachée d'erreur dans son fond. Que l'on ne puisse toujours en faire état, c'est malheureux, quoique souvent inévitable : mais l'appréciation inexacte des faits conduit à une sentence qui lèse des droits réels et contre laquelle, néanmoins, il n'y a pas toujours de recours.

Dans le jugement divin, au contraire, aucune erreur n'est à redouter, aucune incertitude même à craindre : Dieu, qui sait tout et qui voit tout, ne peut hésiter sur la réalité des actes que nous avons commis, ni sur la valeur des mobiles qui nous les ont inspirés. De même, la fausse interprétation d'un texte de loi qui fausse si malencontreusement certains arrêts doit être exclue de l'hypothèse où c'est le Dieu d'équitable sagesse qui décide souverainement. De même encore la légèreté, l'entraînement, la passion, la cupidité même qui peuvent influer sur les faibles consciences des magistrats humains et leur faire rendre, une fois ou l'autre, d'iniques et odieux verdicts, ne sauraient entrer en ligne de compte. Dieu nous jugera donc dans sa sérénité, dans sa lucidité, dans sa clairvoyance et dans sa droiture absolues. Rien donc ne saurait légitimer une hésitation, une protestation, ni un murmure.

Il faut nous attendre, dès maintenant, à être appréciés un jour à notre exacte valeur. Et pour que cette appréciation ne tourne ni à notre désavantage, ni à notre irréparable malheur, il faut dès maintenant nous préparer, par une vie de repentir pour le passé, par une vie d'innocence pour l'avenir, à comparaître devant le tribunal de Dieu.

II

I. — Un des meilleurs moyens, assurément, de vous maintenir loin du péché, c'est de garder présente à votre esprit l'idée de ce qui se passera une fois votre dernier soupir exhalé.

Si le bon Dieu vous accorde la grâce de vous faire apercevoir assez à l'avance cette échéance inévitable, vous aurez pu, sans doute, mettre ordre aux affaires de votre conscience, appeler un prêtre à votre chevet pour obtenir de lui, avec les encouragements suprêmes, les paroles de pardon qui délivrent et purifient les âmes. Vous aurez pu regretter la longue suite de vos égarements, effectuer peut-être les réparations nécessaires, recevoir la dernière onction qui soulage les malades et achève de laver les souillures de leurs âmes anxieuses sur le seuil de l'infini.

Mais tout cela, comment l'aurez-vous fait ? Aurez-vous pu conserver, dans l'angoisse du dénouement proche, au milieu des douleurs aiguës et des spasmes, toute la lucidité d'esprit, toute la rigueur d'examen, toute la franchise et toute la contrition nécessaires ? Dieu veuillé qu'il en soit ainsi, pour le plus grand bien de votre âme.

Mais il se peut encore que les derniers sacrements vous soient administrés en hâte, au milieu du désordre effaré de ceux qui vous entourent, lorsque vous-mêmes vous commencerez à vous assoupir dans le coma. Il se peut même que la mort brutale vous saisisse en pleine force, en pleine jeunesse, dans un de ces accidents brefs comme un éclair, et que le langage moderne appelle couramment « stupides » parce qu'il ne sait plus y voir la main justicière et mystérieuse de Dieu. Quelle que soit la façon dont vous aurez à mourir, il y aura toujours une seconde où, frémissants, vous vous débattrez contre la nuit envahissante, contre le froid qui vous glacera le cœur. Peut-être, après ce dernier instant de conscience, y aura-t-il quelques minutes ou quelques heures pendant lesquelles vous vivrez sans même sentir que vous vivez et durant lesquelles vous ne pourrez rien pour votre salut. Mais toujours, inéluctablement, il y aura une autre seconde où votre âme, arrachée de votre corps, échappée dans un dernier souffle, sera jetée, frissonnante et nue, dans l'éternité.

II. — Que se passera-t-il alors ? Sur le seuil de l'inconnu que nul n'a pu sonder, se tiendra l'Etre de lumière, l'Etre d'équité, l'Etre de force souveraine. Il vous barrera le passage qui conduit aux destins futurs jusqu'à ce qu'il ait décidé de la route qu'il vous faudra suivre. En un clin d'œil, son analyse aura scruté votre vie entière ; son interrogatoire aura dévoilé tous vos subterfuges et toutes vos misères. Pénétrée par lui jusque dans ses mystères les plus intimes, votre âme éperdue aura revécu toute sa vie : les années innocentes et douces de l'enfance, les heures troubles de la jeunesse, les époques de l'âge mûr où vous avez violé la loi de Dieu, tout, jusqu'au dernier jour, jusqu'au dernier instant.

Et pour chacune de ces périodes, pour chaque moment de son existence, votre âme affolée s'entendra poser des questions terribles : « Que faisais-tu tel jour, telle nuit, à telle heure ?... M'as-tu rendu le culte et l'honneur que tu devais à ton souverain Maître ? As-tu cru en moi, m'as-tu prié, m'as-tu aimé ? As-tu fidèlement assisté à ma messe de chaque dimanche, communié à chaque fête pascale ? N'as-tu pas menti, blasphémé, parjuré la parole sainte que tu avais engagée devant moi ? As-tu été confiant et charitable ? As-tu été un fils respectueux et dévoué, un époux généreux et fidèle, un père vigilant, sévère et tendre tout à la fois, sachant punir et encourager, instruire ses enfants dans la foi et leur préparer un avenir digne d'eux ? Tu étais laboureur ou commerçant, avocat ou médecin, ingénieur ou rentier : comment as-tu rempli les charges de la situation que je t'avais faite ? Je t'avais donné un prochain pour que tu l'aimes : ce prochain, ne l'as-tu pas méprisé, ne l'as-tu pas volé, ne l'as-tu pas calomnié, ne l'as-tu pas meurtri, acculé à l'infamie ou aux désastres ?... »

Interminablement la voix énoncera la longue litanie de vos fautes : l'un après l'autre, chacun de vos péchés se dressera, cruel, contre vous, pour vous accuser à son tour. Vous verrez passer le défilé sinistre de tous vos orgueils et de vos rancunes, de vos jalousies et de vos bassesses ; vous ressentirez la honte brûlante des luxures qui vous ont flétri, des adultères peut-être et des sacrilèges, des paresses néfastes et des colères injustifiées. Toute l'énorme moisson de mal que vous aurez amoncelée pendant tant d'années sera là, entassée aux pieds du Seigneur.

Une seule partie de vos péchés pourra échapper à sa recherche ; ou plutôt Dieu, de lui-même, écartera ceux-là seuls de vos errements qui ont été pardonnés par l'absolution, effacés par l'expiation. Le Seigneur est la justice même : il ne veut pas châtier deux fois, il ne veut plus se souvenir des crimes qu'il avait promis de vous remettre sur terre si vous les accusiez conformément à ses lois, si vous les rachetiez par une satisfaction sainte. Dieu veuille que dans cette catégorie-là puissent entrer toutes vos fautes. Dieu fasse qu'il ne reste rien, sur votre âme, qui puisse la déshonorer, qui attire sur elle les foudres d'En-haut.

Mais si, par malheur, vous êtes coupables, si une seule de vos fautes graves subsiste lors du jugement, que répondrez-vous au Seigneur ? Il sera inutile alors de recourir à de vains prétextes, d'alléguer des justifications subtiles. L'implacable vérité déjouera d'un mot vos espérances de mensonge. Elle ne vous laissera pas le loisir de recommencer votre vie pour vous en faire une meilleure : vous ne pourrez même plus vous repentir. Oh ! certes, vous serez bourrelés de honte, dévorés de remords, écrasés sous les regrets. Mais ces sentiments trop tardifs ne serviront plus qu'à votre supplice. Ils seront désormais dépouillés de toute vertu méritoire et purificatrice ; ils ne pourront plus vous sauver. C'était auparavant qu'il fallait songer à tout cela ; c'était sur terre qu'il fallait prévoir le jugement ; c'était alors qu'il fallait invoquer la tendresse indulgente de Dieu. L'existence actuelle nous est donnée pour cela : malheur à qui ne veut pas le comprendre ! Pour l'âme qui comparaît devant lui, le Maître n'a plus de miséricorde : l'heure de l'inflexible justice a sonné.

III. — L'arrêt, alors, sera rendu.

Une fois prononcée la parole sur laquelle Dieu ne revient jamais, votre sort sera fixé sans retour. Vous irez où Dieu vous envoie. Et tout ce jugement, dont nous venons de mettre si longtemps à vous donner une idée si minime, si incomplète, toute cette audience redoutable n'aura pas duré une seconde. Là-bas, près de votre lit mortuaire, vos parents n'auront encore eu ni le temps de s'apercevoir que vous vous êtes envolés, ni de tomber à genoux pour vous secourir d'une prière que déjà vous serez examinés, dirigés vers la souffrance ou le bonheur. Tout ce qu'ils pourront encore pour vous, dans l'ignorance

où ils doivent rester de votre destin, ce sera de multiplier les oraisons, les saints sacrifices, dans l'espoir que votre âme fragile. mais juste, a pu n'obtenir que la sanction momentanée du purgatoire, où elle achèvera de se refaire une immortelle virginité. Ils peuvent et ils doivent implorer, alléger les épreuves de l'exil, si vous n'êtes pas condamnés aux supplices impérissables. Mais nul en ce monde ne vous sauvera au jugement divin, si vous n'avez pas su vous sauver vous-mêmes à force d'obéissance et de foi.

III

Le jugement particulier ne sera pas l'unique épreuve qui nous attend dans l'autre vie. Il déterminera sans doute les conditions, triomphales ou atroces, de notre existence future ; mais il ne présentera qu'un caractère privé, secret, officieux oserai-je dire. Sans que cela diminue en rien son importance capitale, cela présente l'inconvénient de ne pas faire éclater aux yeux du monde l'équité suprême du Seigneur. Et c'est pourquoi Dieu, qui prévoit tout, a annoncé à l'humanité le jugement public et général qui doit survenir à la fin des temps.

I. — Il est prédit dans l'Evangile que le monde s'abîmera un jour, après des catastrophes et des guerres, dans l'épouvante d'un cataclysme dont rien ne saurait nous donner une idée. Aussitôt l'univers écrasé, la race humaine anéantie, surgiront « des cieux nouveaux et une terre nouvelle ». Les anges fouilleront la poussière que fut notre globe. Ils en retireront les cendres de ce qui a été notre chair. Et, par la toute-puissance divine, cette chair recréée, revivifiée, reparaîtra soudain à la lumière. Elle reprendra son âme immortelle et l'immense troupeau des mille générations disparues, l'immense multitude du genre humain, sera rassemblé en un seul groupe pour attendre l'apparition du Seigneur.

Le Christ triomphateur descendra alors sur les nuées, au son des trompettes célestes ; il dominera en vainqueur les peuples qui l'ont méconnu, et chacun de nous, publiquement, sera jugé par lui une seconde fois. Imaginez, si vous le pouvez, la majesté grandiose d'une pareille scène. En haut, très haut, Jésus, non plus le Jésus de mansuétude, mais le Jésus des indignations saintes, celui qui fouaillait les vendeurs du Temple, Jésus, entouré de sa cour, prêt à promulguer sa sentence. Et là-bas, prosternée, tremblante, l'humanité de tous les âges, attendant le mot définitif. Ce mot sera vite prononcé. Les justes, les heureux, seront rappelés dans le paradis de leur gloire ; les pécheurs, les maudits, rejetés au feu éternel. Et cela en présence de l'univers entier.

II. — Une objection, tout de suite, se présente : « A quoi bon cette seconde expérience, puisqu'elle ne changera rien au fond des choses ? »

— Il est bien sûr que lors du jugement général les élus resteront élus, les damnés resteront damnés. Mais il ne s'ensuit nullement que ce jugement soit inutile.

1. Il doit servir, avant tout, à justifier Dieu lui-même. Lorsque les vertus et les fautes de chacun seront étalées aux regards de l'univers, tout le monde pourra comprendre pourquoi le Seigneur a recueilli les uns dans son ciel, repoussé les autres jusqu'à l'abîme. Par une condescendance inouïe, le Maître daignera nous expliquer les motifs de ses décisions, nous faire contrôler ses sentences. Oh ! le résultat ne sera pas douteux. Mais que de surprises étranges nous attendent en ce grand jour ! Nous verrons d'hypocrites dévots, qui se paraient devant le monde du manteau de leur fausse vertu, dépouillés de leurs auréoles éphémères, stigmatisés du signe de leurs vices cachés, réduits à leur vraie condition de pécheurs. Nous y verrons aussi de pauvres âmes, que chacun jugeait sévèrement sur terre, et qui auront su se racheter devant l'Eternel par une existence d'humilité, par un grand élan de repentir. Notre jugement général sera la revanche de la vérité.

2. Il sera aussi l'apothéose des saints méconnus. Certainement ceux-ci auront déjà reçu leur récompense. Mais il importe que cette récompense soit promulguée solennellement. Alors resplendiront les mérites obscurs, les bonnes œuvres ignorées. Alors on connaîtra le secret de tant d'existences qui s'enveloppaient de mystère pour mieux faire la volonté du ciel. Pas un de nos gestes sanctifiants, pas un de nos sentiments expiatoires n'échappera à la publicité formidable que le Christ se charge de leur donner. Tout sera révélé pour notre gloire ; et cette espèce d'apothéose, humaine et divine à la fois, ne sera-t-elle pas le plus doux des triomphes, la plus magnifique des consolations ?

3. Mais le jugement général sera aussi la confusion de ceux qui vécurent dans la honte ou le crime. Les voyez-vous, ces malheureux, hagards, dépouillés, nus, cloués au pilori où l'univers humain les contemple ? En vain ils veulent se dérober à l'exécration de la foule, en vain ils demandent aux gouffres de les engloutir, aux montagnes de s'effondrer sur eux. Ils sont tenus de rester là, debout, frissonnants, humiliés, sous la malédiction qui les accable. La colère de Dieu les foudroie ; l'indignation des peuples les anathématise. On en arriverait à se demander — si la doctrine catholique pouvait le permettre — s'ils n'éprouveront pas quelque soulagement à rentrer au fond de leur enfer. « *Dies iræ, dies illa.* » Oui, ce jour-là sera bien, pour ceux qui ne furent pas fidèles, le jour de l'abomination et de la terreur.

Puis le décret souverain sera promulgué. Les justes remonteront au ciel, parmi les cantiques d'allégresse. Quant aux autres, ils seront précipités dans les gouffres de l'enfer dont la flamme ne doit jamais s'éteindre. Ils n'auront même plus l'espoir que l'on priera pour eux.

III. — Tel est, m. f., le destin qui nous attend. Il serait puéril d'espérer que nous pourrons nous y soustraire. Presque toutes les lois comportent des exceptions ; mais la loi dont il s'agit maintenant s'appliquera, sans dérogation aucune, à tout ce qui aura été un être libre et pensant. Puisque notre sort nous est connu, à nous maintenant de nous y préparer, afin que l'épreuve puisse tourner à notre avantage.

Ne comptons pas sur le hasard pour nous tirer d'une situation difficile. Le hasard n'est que l'œuvre de Dieu et son nom chrétien est « Providence ». Nous en remettre à lui serait tenter le Seigneur.

Une seule ressource nous est offerte, la même qui reste à chaque citoyen lorsqu'il est traduit à la barre d'une juridiction terrestre : celle de prouver notre innocence. Mais cette ressource est bien plus précieuse devant Dieu que devant les magistratures d'ici-bas, puisque, lors des assises universelles, le juge sera infaillible.

Soyons croyants et soyons purs, soyons intègres et loyaux, soyons charitables et bons ; et nous n'aurons plus à trembler. Au lieu de nous courber sous la vindicte du ciel et la réprobation unanime des foules, nous connaîtrons, nous savourerons, lors du jugement général, une minute d'apothéose. Le monde entier applaudira à ce que nous fîmes de bien pendant notre bref passage sur terre ; notre conscience chantera l'hymne radieux de sa revanche.

Comme nous aurons alors oublié nos épreuves et nos angoisses, et les tristesses qui nous auront meurtris, et les calomnies qui nous auront jadis arraché des sanglots ! Tout se perdra, tout se fondra dans l'extase de la joie, dans l'envol éperdu vers Dieu. Si nous avons été de valeureux chrétiens pendant la vie, nous serons couronnés pour l'éternité et nous saurons enfin, par notre expérience personnelle, ce que peut être le triomphe d'un saint.

• •

Il vous semble peut-être, mes amis, que les visions apocalyptiques où nous entraînent les méditations d'aujourd'hui ressemblent un peu à des chimères. Toutes ces scènes d'avenir, tous ces tableaux d'éternité contrastent si étrangement avec le cours monotone et vulgaire de notre existence présente ! On se prend à se demander si vraiment tout cela est bien réel, si nous, créatures de rien, nous serons un jour convoqués personnellement par le Maître suprême des mondes, si nous aurons à subir le redoutable honneur de comparaître devant lui.

Et c'est indiscutable pourtant. Ce qui nous en donne la certitude, ce n'est pas une suite de banales légendes, transmises, et lentement déformées à travers les siècles, des grands-pères aux petits-enfants. Ce n'est même pas une confiance aveugle qui nous ferait croire, sans savoir pourquoi, aux affirmations que nous répétaient nos mères quand elles nous berçaient, jadis, sur leurs genoux. Ce qui nous garantit l'événement futur, si extraordinaire, si invraisemblable qu'il paraisse, c'est la doctrine de l'Eglise qui a reçu de Dieu le privilège de ne pouvoir enseigner l'erreur dans les matières de la foi. Ce qui nous le garantit, c'est l'Evangile, c'est-à-dire la parole du Christ. Ce qui nous le garantit, c'est le Dieu infaillible, à qui tout est possible, excepté le mensonge ou l'erreur.

Si les minutes n'étaient comptées, il faudrait reprendre, un par un, tous les témoignages divins qui se rencontrent dans la Sainte Bible, dans la Bible dictée par l'Esprit-Saint. Nous y trouverions maintes fois — comme vous l'y avez déjà trouvée peut-être, — cette attestation irréfragable : l'homme, à sa mort, sera jugé ; il sera jugé de nouveau à la face de l'univers. Le fait étant ainsi assuré, une seule conclusion s'impose : encore une fois, soyons prêts. Ainsi soit-il.

POUR LA FÊTE DE N.-D. DU MONT-CARMEL

(16 juillet)

LA DÉVOTION AU SAINT SCAPULAIRE

> *Gaudens gaudebo in Domino, quia induit me vestimentis salutis et indumento justitiæ circumdedit me.*
>
> **Je me réjouirai en Dieu, parce qu'il m'a revêtu des vêtements du salut et m'a couvert du manteau de la justice.** (Is., LXI, 10).

Mes frères,

Le Mont Carmel est célèbre dans l'Ecriture : c'est là en effet que le prophète Elie trouva un refuge ; c'est là qu'il se livra aux exercices de la pénitence et de la contemplation ; c'est là qu'il aperçut un jour, dans les airs, une nuée si légère qu'elle ressemblait à une trace fugitive, mais qui cependant, étendue peu à peu, couvrit la terre de son ombre et y répandit une pluie abondante et féconde après trois années d'une désolante stérilité. Or, l'Eglise a toujours vu dans cette nuée une image de la destinée et de la mission de Marie, si humble, si obscure d'abord, mais qui plus tard, s'agrandissant dans de merveilleuses proportions, fit d'elle la protectrice du monde, la Reine de la terre et des cieux.

I. — *Origines du saint scapulaire*

Les disciples du prophète formèrent une espèce de communauté religieuse qui durait encore, dit-on, au temps de la Sainte Famille et qui fut honorée plusieurs fois des visites et des entretiens de la Vierge Mère. Aussi la protection particulière qu'elle leur avait vouée pendant sa vie mortelle n'en devint-elle que plus précieuse lorsque, élevée triomphante dans les cieux et placée sur le trône de l'immortalité, elle reçut de Dieu une puissance presque égale à la sienne. Dès lors, elle ne cessa d'enrichir l'Ordre de toutes sortes de privilèges et de le combler de tous ses bienfaits, jusqu'à s'en déclarer la mère, la protectrice et l'avocate.

Il était donc naturel que le culte de la T. S. Vierge prît d'abord racine dans les lieux mêmes dont Marie semblait avoir pris possession. Et plusieurs graves auteurs attestent que les religieux du Carmel furent les premiers à lui élever des temples, à honorer son image par les pratiques de la dévotion la plus fervente.

Longtemps, l'Ordre du Mont-Carmel se trouva exposé aux persécutions les plus violentes ; mais lorsqu'il parut à deux doigts de sa ruine, Dieu, qui égale toujours les secours qu'il envoie aux besoins de ses enfants, lui suscita un défenseur éminent dans la personne de S. Simon Stock.

Celui-ci, dont le nom signifie en anglais « trone, »

fut ainsi appelé pour avoir habité pendant vingt ans, inconnu du monde et conversant avec le ciel, au fond d'une sombre forêt, dans le tronc d'un vieux chêne creusé soit par la nature, soit par la main des hommes, peut-être même par les soins des anges. Sous l'inspiration de la Reine du ciel, il quitta sa retraite pour entrer dans le cloître. La vie qu'il y mena fut si sainte et si exemplaire qu'on le regarda comme un ange descendu des cieux. Quelques années après, il fut élu général de l'Ordre.

En voyant, dans l'amertume de son âme, à quels assauts de tout genre le christianisme était en butte, il craignait qu'au milieu des hérésies et des vices sans nombre déchaînés contre l'Eglise, sa famille religieuse n'eût beaucoup à souffrir. Il lui arrivait souvent, au milieu de ses angoisses, d'épancher ses larmes et ses plus ferventes prières aux pieds de l'auguste Reine des cieux, lui demandant qu'elle daignât lui accorder un nouveau privilège, un signe distinctif auquel on reconnaîtrait qu'elle en est particulièrement la patronne, la protectrice et la mère. Il mit tant de persévérance et de ferveur dans ses prières qu'il mérita enfin de recevoir des mains mêmes de Marie le gage qu'il désirait. La Mère de Dieu lui apparut pendant la nuit, au milieu d'une éclatante lumière, entourée des esprits bienheureux, et elle lui dit, le sourire sur les lèvres : « Reçois ce signe de ma confrérie ; quiconque en sera revêtu et mourra pieusement ne subira point les supplices de l'enfer. C'est le signe du salut, le salut dans les dangers d'ici-bas : *Ecce signum salutis, salus in periculis.* »

Cette mystérieuse et remarquable vision fut confirmée par plusieurs Souverains Pontifes et par la S. C. des Rites qui s'exprime ainsi : « La très généreuse Vierge ne se contenta pas de donner aux Carmes son nom et son appui, mais elle remit au Bienheureux anglais Simon l'insigne du saint scapulaire, pour que ce vêtement céleste distinguât son Ordre et le mît à l'abri de tout danger. »

Rempli d'une sainte frayeur en même temps que d'une ineffable joie, le pieux général montra à ses religieux et à quelques autres personnes le précieux vêtement qu'il avait reçu de Marie, non seulement pour les Carmes, mais encore pour tout le peuple chrétien. Il ne fut bientôt plus question, en Angleterre et dans les Etats voisins, que du merveilleux présent fait par la Mère de Dieu au saint religieux. De toutes parts on vit accourir des personnes de toute condition, jalouses de participer à un si précieux trésor. S. Louis, roi de France, Blanche de Castille, sa mère, Edouard, roi d'Angleterre, un grand nombre de seigneurs et de personnages de première noblesse furent des premiers à revêtir le saint habit de N.-D. du Mont-Carmel, fait sur le modèle de celui que Marie avait appelé le signe de sa confrérie.

Les éclatants prodiges opérés chaque jour à la prière et en faveur des membres de cette pieuse confrérie maintenant si célèbre et connue dans tout le monde catholique prouvent combien elle est chère à Marie. Le scapulaire est donc un vêtement d'honneur : pour celui qui le porte, il est le signe de sa consécration à Marie, la marque de son dévouement et de son amour envers elle ; en retour, il lui assure de sa part une protection toute spéciale.

II. — *Privilèges attachés au Scapulaire*

Ceux qui portent ce saint habit jouissent par les mérites de Marie d'un double privilège, l'un spirituel et l'autre corporel.

Le premier est fondé sur cette parole de la Sainte Vierge : « Quiconque en sera revêtu et mourra pieusement n'aura point à redouter les supplices de l'enfer. *In quo quis pie moriens, æternum non patietur incendium.* » Marie ne permettra jamais la perte de ses vrais serviteurs, mais elle saura leur porter à tout moment et surtout à l'heure de la mort un secours efficace par lequel ils obtiendront les grâces les plus abondantes de conversion et de salut ; ainsi elle sauvera leurs âmes des embûches des démons que l'on a souvent entendus s'écrier, en poussant d'affreux hurlements : « Malheur à nous, à cause du scapulaire de Marie ! »

De même que l'on voyait autrefois errer en sécurité la biche de César portant ces mots gravés sur un collier : « *Noli me tangere, quia Cæsaris sum.* Ne me touchez pas, j'appartiens à César, » de même le fidèle n'a rien à redouter quand il est revêtu de l'habit sur lequel Satan lit : « Ne me touchez pas, j'appartiens à Marie. » Comme preuve de ce premier privilège, combien ne pourrait-on pas citer de personnes qui, revêtues du saint scapulaire et ne sachant comment se procurer à leurs derniers moments un confesseur, ont dû à la protection de Marie de pouvoir, avant de rendre le dernier soupir, accuser leurs fautes à un prêtre et en recevoir l'absolution !

Nous lisons dans l'Ecriture que donner un habit à quelqu'un a toujours été regardé comme une marque de bienveillance et d'affection particulières. C'est ainsi que Jacob fit à Joseph une tunique de diverses couleurs, parce qu'il le chérissait plus tendrement que tous ses autres fils. C'est pourquoi la divine Mère, de même qu'elle avait tissé pour son Fils cette tunique sans couture qui fut tirée au sort au pied de la croix, a daigné témoigner son amour à ses enfants adoptifs en leur donnant un vêtement céleste pour être un signe de sa protection et de leur salut éternel. Une si magnifique promesse sortie de sa bouche ne doit-elle pas encourager quiconque désire ardemment le salut de son âme ? Ne faudrait-il pas être bien imprudent pour ne pas user d'un moyen si facile et si efficace ?

Sans doute, ces paroles ne veulent pas dire que Marie arrachera au supplice de l'enfer les malheureux qui meurent dans une affreuse impénitence : une semblable présomption serait un blasphème. Mais celle que l'Eglise invoque pour l'heure suprême veillera avec plus de sollicitude encore sur les serviteurs qui portent ses livrées, soit qu'elle leur prépare une sainte mort par une sainte vie, soit qu'elle mette en œuvre toutes les ressources de sa puissance pour leur inspirer le repentir et les convertir jusque dans les bras de la mort.

Le second privilège est corporel et se fonde sur les paroles de Marie : « *Ut sit salus in periculis.* Ce vêtement sera le salut dans les dangers. » Nous en pouvons constater tous les jours les heureux effets dans la personne de ceux qui portent le scapulaire. Combien de fois n'a-t-on pas obtenu les plus heureux résultats par la seule imposition de cette sainte armure sur des fidèles exposés à des dangers spirituels ou corporels, affligés, blessés, tourmentés par le démon ! Des infirmités guéries, les succès les plus désespérés obtenus, des ex-voto de tout genre suspendus aux murs de Notre-Dame du Carmel sont autant de voix éloquentes qui proclament avec quelle raison Marie a nommé le scapulaire : « *Salus in periculis.* »

On a vu des incendies s'éteindre quand il était jeté sous l'impulsion d'une foi vive au milieu des flammes, des tempêtes s'apaiser quand il était lancé dans les airs ou dans les flots. Des grâces de tout genre ont été obtenues dans les misères de la vie, dès qu'on a su recourir, ou pour soi-même ou pour d'autres, à la puissante protection de la glorieuse Vierge du Carmel. Au siège de Montpellier, en 1642, une balle vint frapper le chevalier de Beauregard qui portait cette sainte livrée : après avoir percé ses habits, elle s'aplatit sur son scapulaire et s'arrêta sans lui faire aucun mal. Louis XIII, qui se trouvait au siège, fut lui-même témoin de ce prodige de protection, et c'est ce miracle qui lui fit concevoir le projet de mettre sa personne et son royaume sous la protection de Marie.

Nous ne dirons rien des prodiges opérés par le scapulaire dans l'ordre de la grâce, pour la conversion et la persévérance de ceux qui le portaient. Le nombre de ses triomphes sur le démon n'est connu que de Dieu, mais nous en savons assez pour déclarer qu'il est incalculable. Chrétiens, qui avez revêtu ce saint habit, souvenez-vous que vous portez les insignes de Marie, et soyez fiers d'un symbole qui vous rattache au plus beau trône qui soit dans l'univers après celui de Dieu. Si les plus grands hommes se font un titre de gloire de porter la livrée des princes de la terre, si devant elle tout le monde s'incline avec respect, si même les méchants n'osent attaquer l'homme qui en est revêtu, portons donc sans jamais en rougir, portons avec reconnaissance, amour et fidélité, cette céleste décoration qui, avant d'arriver jusqu'à vous, a passé sur de bien saintes et bien nobles poitrines.

Sans doute, cet habit, si puissant qu'on le suppose, ne vous rendra ni impeccables, ni invulnérables, absolument parlant. Avec lui vous pouvez encore être exposés aux dangers inséparables de la vie, soit pour l'âme, soit pour le corps. Mais c'est à vous de mériter par vos vertus qu'il vous protège. Portez avec respect ce vêtement de sainteté. Ne paralysez pas par vos péchés et vos résistances à la grâce sa vertu merveilleuse. Laissez-le exercer sur vous toute son efficacité, car sa puissance est grande ; toute la terre l'a éprouvée, tous les fléaux ont senti et respecté son pouvoir.

De plus, ne le quittez jamais, de peur que Marie ne vous quitte, comme le disait un saint Pape. Pendant que ce dernier était agenouillé pour recevoir après son élection les habits pontificaux et que les assistants le dépouillaient des insignes du cardinalat, on lui vit suspendu au cou le scapulaire de N.-D. du Mont-Carmel, qu'il portait depuis son enfance. Un prélat étendait la main pour l'en dépouiller, croyant que la dignité des vêtements pontificaux l'emportait sur toute autre ; mais le nouvel élu l'arrêta, en lui disant ces remarquables paroles : « *Sine, desine Mariam, ne me desinat Maria.* Arrêtez, laissez-moi Marie, pour que Marie ne me laisse pas. »

Que ce bouclier vous protège durant la vie et la mort ! Qu'il soit pour vous ici-bas un vêtement de justice, afin qu'il se change dans l'éternité en un vêtement de gloire. Ainsi soit-il.

POUR LA FÊTE DE SAINTE MADELEINE

(22 juillet)

LES LARMES DE MADELEINE

Beati qui lugent.
Bienheureux ceux qui pleurent.
(Matth., v, 5).

Mes frères,

La troisième béatitude promulguée par le Christ convient merveilleusement à votre sainte Patronne. Pécheresse, elle arrose de ses larmes les pieds du Sauveur. Sanctifiée par le pardon divin, elle pleure encore sur son divin Maître, au pied de la croix et près du tombeau vide. Bienheureuses larmes de Madeleine, qui nous dévoilent à la fois les sentiments intimes de son âme pénitente transfigurée par l'amour, et l'excellence des grâces dont elle fut comblée !

Mais entrons plus avant dans le sujet, et voyons, à l'école de sainte Madeleine, le prix des larmes chrétiennes. Ou, plus exactement, et pour mieux pénétrer cette vérité, considérons d'abord la stérilité des larmes *coupables* et la réprobation dont Dieu les frappe ; et le souvenir de Madeleine pécheresse nous y aidera grandement. Nous devrons ensuite nous élever à la considération des larmes *permises*, celles qui, aux heures de l'épreuve et des deuils, manifestent la sensibilité de notre nature, mais qui peuvent devenir chrétiennes à condition d'être corrigées par l'espérance. Et ici encore, Madeleine pleurant son frère Lazare, mais confiante en la puissance du Christ, nous sera d'un précieux exemple. Enfin, nous dégageant de l'emprise des sentiments purement humains, nous saurons parvenir à l'intelligence des larmes *salutaires*, plus spirituelles que sensibles, qui purifient l'âme de ses fautes et qui expriment l'amour divin dont une âme parfaite est embrasée. Et ce sont là, m. f., les larmes de Madeleine aux pieds de Jésus et près de son tombeau.

I

Des larmes coupables ! Oui, m. f., il en existe. Ce sont les larmes que nous versons inconsidérément, non seulement lorsque, par les circonstances

ou la volonté des hommes, nous sommes arrachés à une affection coupable, mais encore lorsque nous regrettons trop vivement un bien, un plaisir, un bonheur terrestre, auquel il n'était point convenable d'attacher notre cœur si profondément. Pleurer une affection coupable qui nous fuit, n'est-ce pas affirmer notre désir de continuer, si la chose était encore possible, à offenser Dieu ? Regretter trop vivement la perte d'un bien terrestre, qui souvent n'est qu'une futilité vaine, n'est-ce pas murmurer contre l'ordre providentiel et, en quelque sorte, nous insurger contre lui ?

L'existence des pécheurs est remplie de ces larmes qui sont autant de révoltes contre Dieu. L'Evangile est muet sur ce que fut la vie de Madeleine pécheresse ; mais nous savons, pour l'avoir constaté maintes fois autour de nous et peut-être pour l'avoir éprouvé nous-mêmes, de quelles larmes sont mélangés les amours coupables, les affections désordonnées, les attachements trop humains. Larmes qui font souffrir, larmes cruelles qui peuvent arracher aux poètes et aux artistes des accents pathétiques et des cris émouvants. Mais larmes stériles et coupables, puisqu'elles ne font qu'ancrer le cœur de l'homme dans le péché. Au cours de sa vie scandaleuse, Madeleine a dû plus d'une fois ressentir ces émotions et répandre ces pleurs. L'Evangile ne les a pas recueillies, car ce sont là des larmes stériles qui devant Dieu ne comptent que pour la réprobation de ceux qui les versent.

Sachons comprendre cet enseignement, m. f., et gardons-nous des tristesses qui ne feraient que marquer notre faiblesse en face du péché. Si quelque affection coupable doit être brisée, n'en ressentons qu'allégresse, songeant au salut de notre âme et à la gloire de Dieu. Si quelque épreuve nous atteint, si quelque perte nous frappe, sachons remettre notre sort aux mains de la Providence, et sans perdre notre temps en des lamentations stériles, remettons-nous courageusement à la besogne.

II

Il y a, m. f., des larmes permises, mais qui, pour devenir chrétiennes, doivent être transformées par l'espérance.

En créant la famille et en consacrant l'amitié comme une vertu, Dieu a par là même autorisé et béni les affections légitimes. Or, toute atteinte à ces affections est un sujet légitime de tristesse et de larmes. Les deuils surtout, parce qu'ils causent une séparation, définitive sur terre, entre parents et amis, provoquent légitimement nos larmes. Marie-Madeleine a éprouvé cette émotion ; elle a pleuré son frère Lazare, et Jésus, — témoignage précieux de son amitié, — a pleuré avec elle.

Mais à quoi bon des larmes, même légitimes, si elles ne doivent apporter au cœur humain qu'une marque passagère de sympathie ? Seraient-elles des larmes chrétiennes si elles se bornaient à regretter les chers disparus ? Expression d'un regret légitime, Dieu les approuve ; mais elles doivent être tempérées par l'espérance, et c'est en cela seulement que Dieu les bénit.

Comprenons, m. f., la grande leçon donnée sur ce point par Jésus à Marie-Madeleine. Marthe et Marie avaient fait prévenir Jésus de la maladie de Lazare. Elles savaient que, s'il le voulait, il obtiendrait de Dieu la guérison espérée. Mais Lazare est mort et Jésus n'est pas venu ; ou plutôt il est venu trop tard. Trop tard ? Non, parce que précisément ce retard voulu et calculé apportera aux deux sœurs éplorées la leçon de l'espérance. « Ne vous ai-je pas dit, déclare le Maître, que si vous croyez, vous verrez la gloire de Dieu ? » Et, faisant appel à sa puissance divine, il commande à celui qui était mort de ressusciter.

Ah ! sans doute, m. f., Dieu permet, Dieu veut même que nous pleurions nos parents et nos amis défunts. Mais il veut aussi que ce chagrin légitime ne nous aveugle pas. La résurrection de Lazare, accordée pour consoler les larmes de Marthe et de Marie, mais aussi et surtout pour manifester la gloire de Dieu, est le symbole des espérances qui doivent consoler ici-bas nos deuils. Malheureux, mille fois malheureux ceux qui pleurent sans espoir de se retrouver plus tard dans la gloire de la résurrection. Heureux, mille fois heureux, ceux qui pleurent avec l'espérance de retrouver un jour près de Dieu ceux qui les ont quittés... Les larmes de Marie-Madeleine au tombeau de Lazare nous enseignent ce bonheur et cette espérance !

III

Mais il y a, m. f., les larmes spécifiquement chrétiennes, les larmes sanctifiantes, les larmes qui vident le cœur des affections coupables et qui l'attachent à Dieu indissolublement. Ce sont les larmes du repentir et de la pénitence ; ce sont aussi les larmes de l'amour divin et de l'attachement à Jésus.

Les larmes de la pénitence et du repentir, Madeleine les a versées aux pieds de Jésus. Elle était entrée chez Simon le pharisien, pour parfumer les pieds du Maître, dont la parole ardente avait déjà touché son cœur. Mais ne pouvant contenir son émotion, elle se mit à les arroser de ses pleurs. Admirable emploi de la sensibilité féminine qui, après avoir servi jadis à traduire des sentiments coupables, entend aujourd'hui ne manifester que le regret sincère d'un cœur pénitent et contrit. Et Jésus qui lit au fond de l'âme ne s'y trompe pas : « Elle a arrosé mes pieds de ses larmes, dit-il à Simon en lui montrant celle qui fut pécheresse ; beaucoup de péchés lui seront remis, parce qu'elle a beaucoup aimé ».

Et plus d'une fois encore, Madeleine pleurera sur Jésus. Elle pleurera non plus ses péchés, car ils lui sont déjà pardonnés, et ses larmes ne seront plus des larmes de repentir et de pénitence. Mais elle pleurera d'amour, son amour l'unissant aux souffrances et à la mort de Jésus. Elle pleurera avec les saintes femmes le long du sinistre cortège ; au pied de la croix, elle pleurera avec la mère de Jésus. Une fois Jésus mort, elle pleurera, — comme nos peintres chrétiens aiment à la représenter — agenouillée devant la croix, ses longs cheveux blonds déroulés sur ses épaules, ses lèvres clouées aux pieds

du Sauveur ! Larmes d'amour encore quand elle vient visiter le tombeau, au matin du troisième jour, et que, le trouvant vide du corps du Sauveur, elle demande à qui veut l'entendre où est ce précieux trésor, et ce qu'on en a fait...

Voilà, m. f., voilà les larmes chrétiennes, les larmes par lesquelles nous pleurons nos péchés, nous compatissons aux souffrances du Christ, nous exprimons notre crainte de perdre Jésus après l'avoir retrouvé par la grâce.

* *

Sainte Marie-Madeleine, vous qui avez connu toutes les émotions du cœur humain, — les émotions coupables, les émotions légitimes, les émotions sanctifiantes, et dont le culte, sans doute à cause de cela même, est devenu si populaire ; ô pécheresse, ô pénitente, accordez-nous la juste estimation du don des larmes. Obtenez-nous la grâce de ne plus nous abandonner aux larmes stériles et coupables, qui ne sont qu'une façon déguisée d'affirmer une fois de plus notre attachement au péché ; aidez-nous à sanctifier nos deuils en rappelant à nos cœurs meurtris les consolations de l'espérance divine ; et surtout faites qu'à votre exemple, nous sachions pleurer — tout au moins intérieurement — nos erreurs et nos fautes, et vivre désormais dans la crainte de perdre Jésus, en nous attachant à lui pour jamais. Ainsi soit-il.

POUR LES RÉUNIONS MENSUELLES DES MÈRES CHRÉTIENNES

XI

L'OBÉISSANCE

Introduction. — L'obéissance développe l'âme humaine.

Première Partie. — Nécessité, en ce monde, d'une hiérarchie ; commander apprend à obéir. Dieu, source de toute autorité. Les abus d'autorité.

Deuxième Partie. — L'obéissance d'une mère de famille envers les différents pouvoirs, envers son mari qui tient de Dieu son autorité. Qualités de l'obéissance ; celle-ci doit s'inspirer de la foi.

Troisième Partie. — L'autorité maternelle : c'est encore de l'obéissance. Comment exercer l'autorité sur ses enfants : instruction, éducation, bon exemple. L'autorité à l'égard des employés et des domestiques : douceur et justice, soin de leur âme.

Conclusion. — Les victoires de l'obéissance.

Mesdames,

Toutes les vertus tendent à magnifier notre âme, à la surnaturaliser, à la faire plus belle pour le ciel. Mais, par contre-coup, elles aboutissent à ce résultat secondaire de grandir nos facultés dès ici-bas et de développer, même en ce monde, notre propre personnalité. Il en est ainsi, notamment, de la vertu d'obéissance. Cela a tout l'air d'un paradoxe : l'obéissance, qui nous fait incliner devant autrui, semblerait plutôt de nature à nous amoindrir qu'à nous exalter. Et cependant rien de plus vrai : par l'habitude de la soumission, nous acquérons sur nous-mêmes un contrôle, une puissance qui nous élève et qui peut nous fournir un sérieux appui dans les luttes de l'existence. A cet égard, la docilité est donc déjà fort intéressante ; mais, pour l'étudier et la préconiser, nous devons nous placer à un point de vue supérieur encore, et la juger comme la juge le bon Dieu.

I

Les choses sont ainsi organisées, en ce monde et en l'autre, que nul être, sauf Dieu, n'est pleinement indépendant. Toutes les créatures ont besoin les unes des autres, et leur insuffisance à assurer pleinement leur vie par elles-mêmes les contraint à maintenir entre elles des rapports journaliers et maintes fois renouvelés chaque jour. Si ces relations étaient laissées à l'arbitraire de chacun, nous tomberions bientôt dans un désordre dont rien ne peut donner une idée. Chacun s'estimant — à tort d'ailleurs — l'égal de son voisin, aspirerait bientôt à le dominer, à faire prévaloir ses vues. Le voisin, à son tour, émettrait une prétention analogue et non moins naturelle. D'où impossibilité de l'effort commun qui civilise, stagnation, pis que cela : haines, querelles, batailles. Toute l'activité humaine s'userait dans le mal au sein du chaos, au lieu de s'employer au bien.

C'est pourquoi la Sagesse divine a tenu, dès le premier jour, à régler elle-même, et bien mieux que nous n'aurions su le faire, les rapports sociaux entre humains. Et elle les a établis sur la base de l'obéissance. Elle a constitué une hiérarchie dans laquelle chacun entre, pour y tenir son rang avec toutes les responsabilités qu'il comporte, mais sans empiéter sur les prérogatives de ceux qui possèdent un titre supérieur.

L'échelle sociale est si adroitement agencée par le Seigneur qu'il est très rare que quelqu'un soit courbé sous toutes les sujétions sans recevoir, en échange, une parcelle de droit et d'honneur. A part les petits enfants — qui se rattraperont plus tard — et les esclaves — qui ont heureusement à peu près disparu de la face du monde, — chacun se trouve placé sous des autorités qui le dominent, mais commande à son tour à des subordonnés. Le plus humble ouvrier, le plus misérable travailleur peut se voir investi d'un contrôle sur ses compagnons de fatigue ; en tout cas, normalement, il possède sa dignité de chef de famille, qui l'oblige, dans une sphère bien réduite, à exercer le commandement.

Il est excellent qu'il en soit ainsi. Celui qui a manié le pouvoir, si peu que ce soit, se rend infiniment mieux compte des charges qu'il entraîne et comprend mieux, par conséquent, la nécessité de se soumettre à son tour. Si tout le monde réfléchissait à la nécessité inéluctable de la hiérarchie humaine, si tout le monde, en même temps, apercevait la difficulté inouïe qu'éprouve un chef à juger toujours exactement et à prendre sans cesse des résolutions adéquates, l'esprit de révolte s'évanouirait. On excuserait plus facilement les erreurs et les à-coups qui, inévitablement, se produisent. On se rendrait compte que l'autorité, qui n'est pas plus infaillible que nous,

peut se laisser aller à de fausses manœuvres, comme nous nous souvenons d'en avoir accompli nous-mêmes. On considérerait aussi que l'intérêt général, qui seul assure l'ordre dans la société, doit primer les intérêts particuliers, et que nous devons patienter si, une fois ou l'autre, nous nous sentons froissés, brimés par des décisions qui nous sont désagréables. Au prix de quelques sacrifices, la paix et la concorde régneraient sur l'univers.

— Sans doute, me répondra-t-on, mais les hommes qui nous commandent ne sont que des êtres comme nous. Notre âme vaut la leur ; parfois nos facultés sont plus développées que celles qu'ils possèdent. De quel droit s'érigent-ils en maîtres ?

— Il est bien certain que personne ne peut prétendre, de son droit propre, à s'élever au-dessus de ses frères et à leur intimer des ordres. C'est ce que Dieu, l'ordonnateur suprême, savait bien ; et c'est pourquoi il a voulu que toute autorité terrestre émanât, en dernier ressort, de lui. C'est lui qui confère l'autorité. Il la délègue, de façon plus ou moins partielle, plus ou moins étendue, à tous ceux qui sont chargés, de par lui, d'exercer un commandement humain, depuis le pouvoir des chefs d'Etat jusqu'à la simple autorité d'un père dans sa famille, d'une mère sur ses enfants. Ce n'est donc pas par elle-même qu'une créature humaine s'arroge le droit exorbitant d'imposer sa volonté à d'autres. Elle ne fait qu'exercer une fonction sainte et remplir un impérieux devoir.

Il en résulte que n'importe quelle autorité doit nous être sacrée, puisqu'elle est d'essence divine. Il en résulte aussi que toute tentative de nous soustraire à nos obligations constitue un réel péché aux yeux de Dieu, dont nous bravons le souverain pouvoir quand nous désobéissons aux puissances humaines qu'il a légitimement constituées. Le degré de notre culpabilité peut être plus ou moins considérable, suivant que la rébellion est plus grave ou plus légère, suivant que nos excuses pour nous soustraire à l'ordre reçu sont plus ou moins sérieuses, suivant bien d'autres circonstances. Mais cela n'empêche pas le principe de subsister. Dieu nous a créés et mis au monde, suivant la formule du catéchisme, pour obéir à ceux qu'il a placés au-dessus de nous et pour commander à ceux dont il nous a remis la charge.

— Mais, direz-vous peut-être encore, il y a des abus d'autorité. — Cela, volontiers je vous le concède. Ceux qui ont reçu mission de diriger leurs frères vers le Christ se laissent parfois entraîner, par passion, par orgueil ou par ignorance humaine, à dépasser les limites de leur juridiction et à prescrire ce qu'ils n'ont pas le droit d'ordonner. Nulle autorité, même la plus sainte, n'est à l'abri de ce péril. Que faire alors ? C'est assez simple. Si l'abus de pouvoir est tolérable, s'il ne doit pas entraîner de conséquences néfastes, le mieux est de s'incliner simplement, humblement, en offrant au Christ, qui a accepté l'inique condamnation de Pilate, le sacrifice de nos droits méconnus. S'il s'agit d'une matière vraiment grave, il nous reste généralement le recours à la juridiction supérieure, qui réformera la décision, illégale ou injustifiée, prise par ses délégués. Il reste, encore, la persuasion, l'influence que nous saurons employer auprès du responsable de la mesure injuste, afin d'obtenir qu'elle soit rapportée. Enfin, si une loi humaine viole les droits imprescriptibles de la conscience, attente à la foi de Jésus, est en contradiction complète avec la doctrine de la morale, le devoir est de désobéir. Nulle puissance, ici-bas, ne peut aller contre la puissance suprême, contre la puissance de Dieu.

II

Cette théorie générale de l'autorité demande à être maintenant adaptée à votre situation particulière. Comme épouses et mères chrétiennes, vous vous trouvez dans une position mixte où vous avez, comme bien d'autres, à obéir et à vous faire obéir. Il va sans dire qu'avant tout, vous êtes tenues de vous soumettre aux grands pouvoirs qui dominent le monde : dans le domaine des choses spirituelles ou mixtes, à l'Eglise que le Christ a établie sur les âmes pour leur fixer la route à suivre ; dans le domaine des choses temporelles, aux autorités civiles, à chacune dans la mesure de leurs attributions, tant qu'elles n'exigeront rien d'incompatible avec le bon sens, avec l'honneur, avec la foi.

Mais, dans le domaine pratique de vos occupations quotidiennes, il est peu probable que vous ayez souvent à vous poser des cas de conscience de ce genre. Ce qui vous arrivera chaque jour, ce sera d'avoir à vous soumettre à une autorité plus intime et plus proche, celle de votre mari, qui a la charge et le droit de gouverner sa maison aussi bien qu'un roi gouverne son pays. Avant que Jésus vînt faire épanouir sur terre la fleur de la sainte charité, l'épouse, même légitime, n'était guère qu'une servante de l'homme. L'Ancien Testament reconnaissait à son seigneur le droit de la répudier en certains cas, et le droit romain, renchérissant à l'excès, accordait au chef du foyer le droit de vie et de mort sur sa compagne comme sur ses enfants. Nous n'en sommes plus là, grâce à Notre-Seigneur.

Mais, tout en conférant à la femme des prérogatives nouvelles, tout en rétablissant la dignité qu'elle avait, depuis Eve, perdue, le Messie n'a pas prétendu en faire une égale de l'homme. Relisez plutôt les prières que la liturgie catholique a fait réciter devant vous à la messe de votre mariage. Vous y retrouverez constamment cette idée, qui est à la base de la Nouvelle Loi, que le mari est le chef de la communauté ; que l'épouse est une compagne, qu'il doit chérir et ménager sans doute, mais à qui il doit commander.

Si le mari peut commander, vous êtes tenues de vous soumettre. Il ne vous est pas interdit, certes, de faire entendre votre avis ; il est même excellent que vous exposiez votre manière de voir, que vous fassiez prévaloir, par de sages et prudents conseils, les avis que vous dicteront votre expérience ou cet instinct sublime et délicat que toute femme porte

en elle. Mais enfin, si l'époux persiste dans ses vues, et sous sa responsabilité, la femme chrétienne n'a plus qu'une chose à faire : s'incliner. Sous réserve, encore une fois, de ce qui attenterait à la foi, à la conscience, ou à l'immortelle morale.

Mais il y a tant de manières d'obéir ! Certaines femmes se soumettent par force, parce qu'elles redoutent les scènes de ménage ; d'autres font semblant d'accepter la décision qui leur est dictée, mais elles se rattrapent en dessous, et non sans quelque hypocrisie : elles s'entendent si subtilement à reprendre, détail par détail, le programme d'abord établi, à le démolir, à le réduire à rien ! Il en est qui accomplissent matériellement la tâche qui leur fut imposée ; mais elles le font avec tant de gémissements, de récriminations, de mauvaise humeur, qu'elles y perdent presque tout leur mérite.

Agirez-vous ainsi ? Non, Mesdames, et pour rien au monde. La véritable obéissance, l'obéissance que Dieu bénit, est celle qui fait qu'on se donne toute, qu'on se livre, corps et âme, à l'impulsion reçue, et cela pour un motif surnaturel. Oh ! certes, ce n'est pas toujours amusant. Il faut d'abord abdiquer sa pensée personnelle, il faut se persuader à soi-même que l'idée qui vous est inculquée vaut mieux que l'idée que vous aviez conçue. Et si vous n'arrivez pas à cela, il faut tout au moins vous convaincre que, fût-elle médiocre, fût-elle inférieure, la directive de votre mari doit être suivie, parce que c'est lui qui est responsable et qui représente Dieu près de vous.

Le voilà, le grand principe animateur de la soumission chrétienne et conjugale. Si vous avez la tentation de résister, de grommeler, c'est parce que vous ne voyez dans votre époux que ce que vous montrent vos yeux de chair, c'est-à-dire un homme comme les autres, un homme dont vous connaissez mieux que personne les infériorités et les défauts. Mais le Seigneur nous a doués d'un autre regard, d'un regard intérieur, plus profond et plus juste, et c'est le regard de la foi. Fermez donc les yeux, pour l'amour du ciel, sur la vulgaire humanité de celui que le ciel vous donna comme compagnon et comme maître. Considérez en lui cette chose sainte qu'est la délégation des pouvoirs d'En-haut. Et quand vous aurez vu l'autorité divine émaner de ses ordres, même les plus ordinaires, alors l'obéissance sera plus facile et plus douce ; elle sera plus empressée et plus ardente, elle sera plus méritoire aussi. C'est pour Dieu que vous travaillerez en travaillant sous les ordres de votre époux. Ce sont les volontés célestes que vous réaliserez en réalisant sa volonté. C'est votre paradis que vous préparerez dès maintenant, en faisant ce que Dieu même vous commande. Comme il vous sera plus aisé d'effacer votre personnalité propre, lorsque vous ne la sacrifierez pas à une personnalité étrangère, mais lorsque vous aurez le sentiment de l'immoler à Notre-Seigneur ! Le secret que je vous livre là, c'est sans doute le secret de la paix du ménage, et ce serait déjà quelque chose. Mais c'est quelque chose de mieux encore : c'est le secret de la vie éternelle.

III

Mesdames, si Dieu vous contraint à obéir souvent, il vous contraint à commander parfois. Oh ! ne croyez pas que ce soit une compensation ; ce n'est qu'une charge nouvelle. Quiconque détient une parcelle, si minime soit-elle, d'autorité, assume une responsabilité nouvelle. L'instinct orgueilleux de la nature nous porterait à envisager l'honneur, les privilèges, les prérogatives. La voix de la raison et celle de la foi nous obligent à envisager les choses sous un aspect tout différent. Puisque l'autorité n'est qu'une délégation du pouvoir divin, nous sommes, en logique, tenus d'en rendre compte à Celui dont nous ne sommes que les mandataires. Un chef — et vous-mêmes, qui êtes des chefs, comme nous allons le dire — ne peut exercer son mandat que conformément aux commandements des chefs supérieurs. Commander, c'est obéir encore. Et pour pratiquer l'obéissance dans le maniement du pouvoir, on doit se souvenir avant tout qu'on ne l'exerce pas dans son propre intérêt.

La Providence a voulu que vous soyez chargées d'une famille, que vous soyez chargées d'enfants. Il est très amusant, sans doute, de s'occuper de ces petits à certaines heures, de les pomponner, de les attifer pour s'attirer les éloges lorsqu'on les promènera sur le boulevard. Mais vous savez, bien mieux que moi, que cette vanité si fugace est lourdement expiée par les soins, par les soucis qu'un enfant, jusqu'à vingt ans au moins, procure sans cesse à sa mère. Vous devez regarder vos enfants, non pas comme des joujoux dont on se vante, mais comme des âmes dont le salut est remis entre vos mains. Par conséquent, vous êtes forcées de les diriger, de les gouverner, de les corriger, toujours en vertu de l'obéissance suprême qui vous plie sous le joug de Dieu.

Pour vous soumettre aux règles célestes, bien des sacrifices vous seront nécessaires. Vous êtes directrices de vos enfants, mais votre autorité est encore sujette d'une autorité plus élevée : celle du chef de la famille. Vous devrez donc vous concerter avec celui-ci pour fixer la ligne de conduite à suivre ; dans l'hypothèse d'un conflit, vous devrez accepter de conformer votre plan particulier d'éducation avec le plan général qui vous aura été indiqué. Mille et mille questions se posent sur un sujet si complexe et si vaste. Comment les résoudre en quelques mots ? Puisque nous voici forcés de nous en tenir aux grandes lignes, rappelons donc les grands principes qui dominent la vie d'une mère chrétienne.

Vous devez à vos enfants, avant tout, l'instruction. Instruction dans les sciences profanes, sans conteste : c'est indispensable pour qu'ils puissent, plus tard, gagner leur pain. Mais pour pratiquer l'obéissance aux lois que le Seigneur vous a dictées, vous leur devez surtout l'instruction religieuse, sans laquelle il n'est point de salut. Vous obéirez aux règles de Dieu et aux préceptes de l'Eglise en envoyant vos chers petits dans une école catholique si vous en avez la possibilité. C'est là seulement

que l'on trouve l'orientation sainte d'une vie qui commence. Mais l'instruction se double de l'éducation, et dans nulle école, même la plus chrétienne, on ne peut parfaitement élever une jeune âme si la famille n'y collabore pas. C'est à vous qu'il incombe, — et, une fois de plus, au nom de la sainte obéissance, — c'est à vous qu'il incombe de surveiller vos fils et vos filles pour éloigner d'eux la moindre idée du mal, c'est à vous qu'il incombe de leur donner cette formation pieuse dont les mères ont le secret, et qui fait germer pour l'avenir des races de chrétiens et de héros.

Votre docilité à suivre la loi du ciel vous amènera nécessairement à donner à votre famille le bon exemple sans lequel toutes les leçons demeurent vaines. Un pouvoir n'est fort et n'est respecté que dans la mesure où il donne l'exemple et où il se respecte lui-même. Comment voulez-vous que votre jeune famille obéisse aux lois que vous lui dictez, si elle peut en elle-même se dire : « Maman me fait bien faire ceci, mais elle agit tout à l'inverse » ? Vous vous fâcherez alors, vous gronderez, vous punirez. Admettons qu'on se courbe sous la contrainte. Il n'en restera pas moins au fond des cœurs une impression de doute et d'incertitude qui dégénérera vite en révolte plus ou moins avouée. L'autorité est chose sacrée, et ceux qui doivent imposer l'obéissance sont tenus, plus que tous les autres, à se montrer, à leur tour, obéissants.

Il peut se faire que l'humble royaume confié à votre garde s'étende au delà du cercle intime de la famille. Vous pouvez avoir à gouverner des domestiques, souvent, et des employés quelquefois. L'obéissance divine vous impose encore de ne pas vous désintéresser des pauvres gens qui vivent au-dessous et auprès de vous. Qu'ils n'y demeurent pas dans la crainte, qu'ils s'y épanouissent dans la charité. Une maîtresse de maison n'a pas le droit de se montrer dure, impérieuse, exigeante : sans rien abdiquer de sa dignité, elle saura se faire condescendante, elle saura trouver le mot aimable qui allège les corvées les plus pénibles. On peut commander d'une façon hautaine, mais on peut être si gentil en commandant ! La seconde manière est plus délicate, mais comme elle est plus chrétienne aussi ! Et pour y réussir, il ne faut, avec un peu de charité, qu'un peu de contrainte sur soi-même afin de dominer sa mauvaise humeur.

Lorsque vous gouvernez, Mesdames, mettez-vous un moment, par la pensée, à la place des pauvres gens qui sont sans cesse courbés sous votre joug, et qui pourtant, devant Dieu, sont vos frères. Une petite méditation de cinq secondes vous permettra alors de rentrer en vous-mêmes et d'exercer plus dignement la tâche dont vous portez la responsabilité. Mais surtout n'oubliez jamais de vous intéresser aux âmes qui vous sont sujettes. La jeune fille qui vous a loué ses bras, le jeune homme qui s'est fait votre chauffeur d'auto ou votre valet de ferme, n'ont pas cessé d'être chrétiens. Vous ne mériteriez pas d'être leur patronne chrétienne si vous ne leur donniez pas les facilités nécessaires pour remplir leurs devoirs religieux, si vous ne les gardiez pas des périls où les expose leur jeunesse, si vous ne remplaciez pas auprès d'eux le père et la mère qu'ils ont quittés pour vous servir. De la manière dont on commande dépend la façon dont on se fait écouter, la façon surtout dont on se fait aimer.

* * *

Il est dit dans la Sainte Ecriture que l'homme obéissant peut parler des victoires qu'il remporte : « *Vir obediens loquetur victoriam.* » (Prov., XXI, 28). Ce texte s'applique à l'humanité entière et vous n'en êtes pas, Mesdames, exceptées. Si vous vous avouez d'avance vaincues, si vous vous laissez aller à la dérive, au gré de vos fantaisies, de vos vanités, de vos impulsions, alors ne parlons plus d'obéissance. Mais si vous voulez réellement accomplir votre beau destin, si vous voulez être de vraies épouses, de vraies mères, des femmes chrétiennes en un mot, alors prenez la croix que Jésus lui-même n'a pas dédaigné de porter sur ses divines épaules. Soumettez-vous, obéissez, commandez par obéissance ; vous triompherez alors du monde, et le Seigneur vous bénira. Ainsi soit-il.

ENTRETIENS SUR LA VIE CHRETIENNE

CXXXI

L'ÉPREUVE DE LA FOI

Fides tua te salvum fecit.
Ta foi t'a sauvé (Marc, x, 52).

C'est la commune conviction des chrétiens et des sages que la vie humaine est une épreuve. On pourrait même en dire autant de tous les événements dont cette vie est remplie, car ils ont tous pour effet de mettre en relief quelque chose de nos vices ou de nos vertus et, par là, de révéler un peu notre valeur morale.

Si tout ce qui nous arrive nous est une épreuve, l'infinie variété des événements par lesquels nous passons fait que nos épreuves sont à la fois très nombreuses et très différentes les unes des autres. Aussi nous est-il impossible soit de les étudier toutes, soit seulement d'en dresser une liste complète. Force nous est de faire entre elles un choix raisonné. Ce que nous dirons de quelques-unes nous expliquera les autres. Nous apprendrons ainsi leurs raisons d'être, leurs dangers, la mentalité avec laquelle il convient de les accueillir, les moyens à l'aide desquels nous pouvons les vaincre.

Pour établir une classification entre nos épreuves, je considérerai leur origine. Ainsi distinguerai-je celles qui nous viennent de Dieu, de nous-mêmes, des autres hommes, des puissances infernales.

Quand je parle d'épreuves venues de Dieu, je ne veux pas insinuer que Dieu *nous tente*, au sens propre du mot. Quelqu'un l'a prétendu. Mais l'apôtre S. Jacques s'en est indigné : « Quand vous êtes tentés, disait-il, n'accusez pas Dieu de vous

tenter. *Il ne tente personne* [1] ». Tenter, c'est, en effet, porter au mal. Dieu met à l'épreuve, mais loin de porter au mal il interdit de le commettre et aide à l'éviter. Il ne peut donc s'agir ici que d'une permission par rapport à la tentation.

Dieu nous éprouve donc ; et nous allons parler, dans les entretiens suivants, des principales épreuves auxquelles il nous soumet.

Il devait à sa sagesse de nous envoyer des épreuves qui s'harmonisent avec notre nature et se proportionnent à nos facultés. Nous sommes des êtres doués d'intelligence. Il nous convenait donc qu'une de nos principales épreuves fût d'ordre intellectuel. Telle est, en effet, la première et la plus grave de celles dont nous sommes l'objet. Celle-ci s'appelle l'*épreuve de la foi*.

J'en exposerai la *doctrine* ; — puis je donnerai, au sujet des tentations contre la foi, quelques *conseils pratiques*.

I

Je n'ai pas besoin de longues paroles pour définir l'épreuve de la foi : deux mots me suffiront. La foi consiste à croire quelqu'un sur parole. Dieu nous a parlé, et il nous met en demeure de le croire sur parole. Il veut voir si nous lui reconnaîtrons assez d'autorité pour le croire sans autre preuve que sa parole. Voilà toute l'épreuve de la foi.

Je dis que Dieu a parlé aux hommes. Il l'a fait, tout d'abord, à leur premier père. Puis ses révélations se sont continuées et développées à maintes reprises durant l'Ancien Testament. Elles se sont achevées dans l'Evangile. Leur ensemble compose un corps abondant de doctrines que, sans elles, nous aurions en grande partie toujours ignorées. Elles ont dit ce qu'est Dieu, sa nature, sa Trinité, ses perfections. Elles ont parlé de ses œuvres. Elles ont annoncé que son Fils devait s'incarner, puis racheter tous les hommes par son sacrifice. Elles ont promis l'établissement, les combats, les victoires de son Eglise. Enfin elles ont fait prévoir quelles destinées il ferait, pour l'éternité, soit à ses amis, soit à ses ennemis. Cette doctrine est d'une grandeur et d'une sublimité incomparables. On l'a beaucoup étudiée avant Jésus-Christ. On l'a étudiée depuis Jésus-Christ beaucoup plus encore. Mais jamais personne n'a été assez présomptueux pour oser dire qu'il en a sondé entièrement les inépuisables mystères.

La doctrine révélée de Dieu porte une particularité qui la prépare merveilleusement à servir d'épreuve à notre foi, c'est qu'elle ne peut être ni vérifiée par nos sens, ni entièrement comprise par notre raison elle-même. Nous ne pouvons pas voir de nos yeux ni toucher de nos mains la plupart des réalités dont elle nous entretient. Et, parce que Dieu dépasse infiniment toutes nos facultés, nous ne pouvons l'étudier avec attention qu'en y rencontrant des mystères.

Or, Dieu nous commande d'apprendre, au moins dans ce qu'elles ont d'essentiel, les révélations qu'il a faites et de les croire d'une foi ferme, par déférence pour l'autorité de sa parole. Il connaît toute vérité. Quand il parle, il la dit comme il la connaît. Il affirme que, si elle était autre qu'elle n'est, il la dirait aussi bien [2]. Rien ne l'offense comme de le soupçonner d'avoir menti. Il se montre, sous ce rapport, d'une extrême susceptibilité. C'est pourquoi, entre toutes les épreuves auxquelles il nous soumet, l'épreuve de la foi est la plus sévère et la plus rigoureuse. Lisez les livres divinement inspirés : vous y trouverez, écrits à chaque page, le précepte de la foi, la promesse de récompenser la foi, la sentence d'éternelle réprobation portée contre l'incrédulité. Dieu exige, avant tout, que nous ayons foi en sa véracité. Il met, passez-moi le mot, un amour-propre particulier dans le fait d'avoir rendu, comme il le disait à Pilate, « témoignage à la vérité [3]. »

Voilà l'épreuve de la foi. Et voici quelles réflexions elle m'inspire.

1. Avant tout, je rends grâces au sentiment paternel avec lequel, après avoir créé l'homme, Dieu s'est incliné vers lui pour lui adresser la parole. Ce fut toujours le besoin des pères de parler à leurs enfants. Leur cœur les y contraint. Aussi bien ce fut toujours le besoin des enfants d'écouter et de croire leurs pères. Au moment où ils entrent dans l'existence, ils ont, en effet, tout à apprendre d'eux.

Les plus anciens souvenirs de notre histoire nous affirment que Dieu fit connaître aux premiers hommes non seulement les règles qui devaient présider à leurs relations avec lui, mais aussi certaines notions particulièrement utiles à la vie naturelle. Ainsi les théologiens sont-ils d'accord à déclarer qu'Adam reçut au moment de sa création une somme importante de connaissances. On peut en juger par ce seul fait qu'il dut donner à chaque espèce d'animaux un nom convenable.

Les enseignements donnés par Dieu aux premiers hommes se sont conservés longtemps de père en fils par la seule autorité des traditions familiales et par la force extraordinaire avec laquelle la longévité des patriarches préservait ces traditions de toute altération substantielle. Elles étaient encore conservées quand, après l'invention de l'écriture, Moïse les recueillit au premier des livres bibliques, quinze siècles avant Jésus-Christ. La sainteté de Moïse, ses innombrables et éclatants miracles, son admirable fidélité au service de Dieu nous garantissent l'exactitude des anciennes données historiques qu'il nous transmet, comme celle des nombreuses révélations auxquelles il a personnellement servi d'instrument.

Le texte des saintes Ecritures s'est copié ou traduit dans des conditions que l'histoire signale et qui ne pouvaient permettre aux siècles futurs aucune altération. Les Apôtres affirmaient, au début de l'ère chrétienne, que le livre des révélations célestes était pur de tout alliage et que son contenu était « tout entier inspiré de Dieu : *Omnis scriptura divinitus inspirata.* » (II Tim., III, 16).

[1] *Nemo, cum tentatur, dicat quoniam a Deo tentatur... Ipse neminem tentat* (Jac., I, 13).

[2] *Si quominus, dixissem vobis* (Jo., XIV, 2).

[3] *Ad hoc veni in mundum ut testimonium perhibeam veritati* (Jo., XVIII, 37).

Ici, je crois bien faire de rappeler quelques-uns des arguments par lesquels se démontre la réalité des révélations divines, telles que la théologie catholique nous les propose à croire. En vous demandant d'y ajouter foi, l'Eglise s'oblige et, disons-le, Dieu lui-même s'oblige à vous donner la preuve que, quand il les a promulguées, il a vraiment parlé aux hommes.

Le premier rayonnement qui rend témoignage à la divinité des révélations chrétiennes se trouve dans leur excellence et leur sublimité. Quiconque étudie l'une d'elles et la met en comparaison avec les croyances propres au temps où elle a été révélée lui reconnaît une supériorité qui autorise à tenir pour vraisemblable son origine divine. Son enseignement est toujours de telle importance et de telle grandeur qu'il méritait vraiment d'être révélé de Dieu

Cette vraisemblance devient une certitude, quand on tient un juste compte des prophéties jointes à l'énoncé de ces doctrines : prophéties concernant des événements très éloignés impossibles à prévoir, et qui, pourtant, se sont fidèlement accomplis.

Dieu a souvent confirmé par d'incontestables et éclatants miracles les enseignements contenus dans ses révélations. C'était sa manière d'accréditer auprès des hommes les messagers dont il se servait pour leur faire entendre sa parole.

Cette confirmation par le miracle a pris parfois un développement extraordinaire. Il en a été de la sorte au temps de Moïse, des grands prophètes israélites et surtout au temps de N.-S. Jésus-Christ et de ses Apôtres. Le concours du miracle n'a jamais, depuis les vingt derniers siècles, manqué à l'Evangile. Toutes les générations ont eu les leurs. Toutes aussi ont vu les doctrines révélées triompher de leurs ennemis, leur autorité grandir parmi les savants et les malédictions les plus évidentes s'acharner sur les impies qui les ont contredites. Somme toute, la doctrine chrétienne occupe le premier rang parmi les réalités surnaturelles auxquelles la toute-puissance divine a pris à tâche de soumettre les hommes.

A cette réflexion sur l'autorité des révélations qui mettent notre foi à l'épreuve, j'en ajouterai brièvement une autre sur les avantages que ces révélations nous apportent.

2. Les révélations divines nous ont très souvent, comme je l'ai déjà dit, enseigné des vérités que notre raison ne pouvait point découvrir par ses propres forces et dont, sans elles, nous n'aurions jamais eu connaissance. Par là, elles ont développé le champ ouvert à nos investigations. Ces révélations ont généralement pour objet les mystères intimes de la divinité, ses relations avec les hommes, les glorieuses réalités de l'éternité bienheureuse, c'est-à-dire un ensemble de choses souverainement intéressantes et bien faites pour exciter notre curiosité. Ne savoir rien ou rien d'assuré sur ces choses-là serait infiniment douloureux à tout esprit qui viendrait à s'en préoccuper. Il se poserait, à leur sujet, des questions innombrables et poignantes d'intérêt sans pouvoir leur faire aucune réponse certaine. Dieu nous a donné cette réponse dans ses révélations. Par là, il nous a assuré une certitude et une sécurité qui sont un des plus sûrs éléments du bonheur. Le philosophe S. Justin avait en vain demandé à toutes les écoles connues de son temps la vérité sur ces graves questions. Quand il prit connaissance de la doctrine chrétienne, son évidence le saisit. Et alors il écrivit, dans un livre fameux, ces mots dignes de remarque : « Cette philosophie-là est seule sûre et utile. Quiconque la médite jouira d'un repos plein de douceur [4]. »

Le service que Dieu nous a rendu par les révélations de cette sorte s'est développé encore quand il nous a parlé, et ceci lui est arrivé souvent, de vérités accessibles à la raison. Alors, sa parole nous a préservés de bien des erreurs et de bien des doutes. Cela nous facilite aussi l'intelligence de bien des vérités. C'est un fait démontré par l'expérience que, dans la discussion des problèmes ardus de la philosophie, le croyant emprunte à sa foi une sûreté de coup d'œil dont les incrédules ne jouissent pas et qui lui donne sur eux une incomparable supériorité.

Mais c'est surtout aux heures où les chrétiens solidement instruits s'efforcent de s'élever aux choses divines que la foi leur prête ses clartés et ses ailes. L'un d'eux l'a exprimé un jour dans un magnifique langage. Voulant célébrer le mystère des desseins suivant lesquels Dieu exécute ses œuvres, il attribuait à sa foi les hautes contemplations auxquelles il allait se livrer. « Aidé de la foi, disait-il, je m'élève et je prends mon vol ! [5] » Nos docteurs chrétiens pourraient tous en dire autant. La foi leur a inspiré toute une littérature abondante et splendide qui compose le patrimoine le plus noble de l'esprit humain. Quand vous en lirez quelque partie, si vous vous associez aux pensées qui y sont exprimées, vous sentirez votre cœur s'embraser et votre esprit s'illuminer, vous aurez conscience d'être dans la vérité, de monter dans la lumière et de vous rapprocher de Dieu.

Enfin la Révélation divine nous fournit les motifs les plus décisifs de pratiquer la vertu. Je le sais, la simple raison nous presse de mener une vie honnête et sage. Mais les considérations humaines font souvent preuve d'une lamentable faiblesse quand elles ont à lutter contre les séductions d'une occasion ou les entraînements d'une passion. Au contraire, les motifs suggérés par une foi vive rendent l'homme le plus faible et le plus tenté capable de toutes les victoires. Nous leur devons donc la plus grande partie des hautes vertus qui se pratiquent sur terre et font la gloire des civilisations chrétiennes.

Il résulte de ces considérations que la Révélation divine nous a apporté des avantages éminemment précieux. Si Dieu ne l'avait point opérée, nous en aurions éprouvé un irréparable dommage. Tenez-la, je le veux bien, pour une épreuve ; mais estimez-la

[4] *Dialogue avec Tryphon*, n. 8 (*P. G.*, VI, col. 491).
[5] Bossuet, *Elévations sur les mystères*, 2e Semaine, 7e Elévation.

aussi, et plus peut-être, comme un bonheur et comme un bienfait.

Les hommes de grande foi aiment du fond du cœur et leurs croyances et leurs mystères. C'est pourquoi ils tiennent à la purifier autant que possible de l'influence des considérations humaines. De toutes les raisons de croire, la parole de Dieu est la première. Ils veulent qu'elle soit la première, non seulement en théorie, mais encore en pratique. Moins un dogme jouit du témoignage des sens ou de la raison, plus la foi en ce dogme leur est chère. De là vient, par exemple, une partie de leur piété envers la Sainte Eucharistie. L'Eucharistie n'a d'autre preuve que la parole du Christ. Les croyants dont je parle applaudissent à l'existence d'un dogme comme celui-là, où les motifs rationnels de croire n'entrent pour rien et où aucun alliage humain ne vient altérer la pureté d'une confiance entière et absolue en notre maître, N.-S. Jésus-Christ...

Mais il est temps de m'adresser aux personnes tentées contre la foi.

II

La foi est aujourd'hui devenue, par suite de la vulgarisation des théories de l'incrédulité, un sujet d'innombrables tentations. L'un des plus illustres écrivains catholiques d'Angleterre a parlé avec quelque sévérité des hommes que ces tentations assaillent et tourmentent. « La plupart des tentations contre la foi, a-t-il écrit, tiennent à l'étroitesse d'esprit et indiquent un défaut de profondeur [6]. » Je ne contesterai point que l'étroitesse d'esprit et son défaut de profondeur ne donnent souvent lieu à ces tentations et ne disposent à les accueillir. Elles démontrent bien, en effet, un défaut de stabilité dans les convictions. Cependant, on les rencontre souvent dans les intelligences les plus élevées et même chez de grands saints. Il suffit, pour y être exposé, d'avoir hérité du péché originel et de subir, dans une mesure quelconque, l'influence du siècle présent ou du démon. C'est pourquoi je crois utile, en face des dangers auxquels la foi du grand nombre est aujourd'hui exposée, de rappeler par quels moyens on peut, soit *se préserver* des tentations de cette nature soit les *vaincre*.

1. Pour prévenir et éloigner les tentations contre la foi, rien ne vaut une instruction religieuse approfondie et persévérante. Cette instruction doit commencer dès le jour où s'éveille l'intelligence des enfants, et cela par les leçons élémentaires de la mère de famille. Elle doit se continuer dans les catéchismes du prêtre, tels qu'ils se donnent à l'enfance, puis à l'adolescence. Elle doit s'affermir et se développer dans l'assistance aux prédications régulières de la paroisse. J'aimerais qu'à cette instruction donnée de vive voix s'ajoutent, suivant le degré de culture intellectuelle des individus, les lectures opportunes et les études spéciales dont on peut avoir besoin.

Il est aussi de la plus haute importance de lire un journal sérieusement catholique. On y trouvera, sur un grand nombre de détails, des indications qui éclaireront la foi. Au contraire, un journal irréligieux ou même se donnant comme neutre, écrira mille choses capables de mettre la foi en péril. Enfin, chacun doit tenir à s'éclairer jusqu'à la certitude acquise sur les problèmes de doctrine dont il peut être saisi. Rien n'est nuisible aux croyants comme de laisser leur esprit en proie à des doutes sans solution et à des questions sans réponse. On pourra enfin recourir, si l'occasion s'en présente, à des conversations avec un prêtre instruit.

2. Mais voici que la tentation contre la foi se déclare. Un doute relatif à quelque dogme important se présente à l'esprit. Comment s'y prendra-t-on pour en triompher ?

Avant tout, il faut élever son âme à Dieu et jeter vers lui un cri d'ardente prière. Tout homme tenté a besoin du secours divin et pour l'obtenir il a besoin de prière. Cette invocation faite, je conseille de faire sans hésiter un acte de foi ferme en la vérité contre laquelle on est tenté. Après quoi, il convient de s'absorber puissamment dans une autre pensée. C'est presque toujours une imprudence d'entrer en discussion avec le démon sur la vérité qu'il conteste. Vous espérez, pensez-vous, conduire cette discussion de manière à renouveler votre conviction. L'idée semble bonne. Mais elle a contre elle les dangers d'un entretien avec un tentateur cauteleux, retors, habile à exploiter le sophisme et résolu à faire croire des mensonges. Laissez passer l'heure plus ou moins troublée de la tentation et attendez, pour étudier les questions soulevées, l'heure du calme et de la paix.

3. Ce peut être aussi un bon moyen de repousser les tentations contre la foi que d'apprécier la faiblesse des théories au nom desquelles on l'attaque. La plupart du temps, elles n'ont rien de scientifique et offensent autant le bon sens et la raison que la révélation divine.

Voici quelques-unes de ces théories, choisies parmi les plus courantes. Personne n'a jamais vu un grain de sable se faire tout seul, or les ennemis de la foi prétendent que le monde entier s'est fait tout seul... Il faut un art consommé et de savants calculs pour rendre nos moindres machines capables de fournir le travail que nous leur demandons. L'univers est bien la plus puissante et la plus laborieuse des machines. Or, on prétend que les combinaisons infinies dont il est le résultat et la sûreté de son action lui sont venues de lui-même sans que personne les lui ait données... Un père ne donne à son enfant que ce qu'il a d'organes ou de facultés. Ceci n'empêche pas les impies de nous dire que toutes les espèces existantes sont nées d'une substance grossière contenue dans les mers primitives et qui, de génération en génération, se serait perfectionnée, chaque génération donnant à la génération suivante des facultés et des organes qu'elle n'avait pas. Cette substance primitive, qui l'a jamais vue ? Cette évolution progressive, pourquoi ne se produit-elle plus aujourd'hui ? Comment se fait-il que, parmi les restes du passé, on n'ait jamais trouvé

[6] P. Faber, *Conférences spirituelles*, p. 85.